

Les préliminaires de Leoben



Le traité de Leoben (ou paix de Leoben) est conclu le 17 avril 1797 par Napoléon Bonaparte. Il s'agit d'un accord préliminaire dans lequel figurent nombre de clauses secrètes. Ces dernières disposent que l'Autriche perd le contrôle des Pays-Bas autrichiens et de la Lombardie, cédés à la France, en échange des possessions vénitiennes d'Istrie et de Dalmatie.

Ce démembrement de la république de Venise, qui se voit ainsi réduite au Dogado, signe sa disparition définitive comme État indépendant. Le traité est confirmé et augmenté par un accord de paix final, le traité de Campo Formio, le 17 octobre 1797.

La banqueroute des deux tiers (1797)

Le tiers consolidé est le nom donné en France en 1797 à la dette publique dont le tiers seul était garanti. Le 30 Septembre 1797, Dominique Ramel, ministre des finances du Directoire ferme le marché des titres publics et fait voter une loi annulant de fait les deux tiers de la dette publique.

Par la loi du 30 septembre 1797, le Directoire décide de rembourser les créances sur l'État et les rentes à concurrence des deux tiers de leur capital en bons de Trésorerie admis en paiement des impôts ou de biens nationaux. Le tiers restant, consolidé, est inscrit au grand-livre de la Dette publique et les intérêts sont payés en bons de Trésorerie.

Cette opération qui signifie, en réalité, le défaut de l'État pour la plus grande part de ses créances est aussi appelée la banqueroute des deux-tiers, l'appellation tiers consolidé apparaissant comme un euphémisme. Cette loi assainit le budget de l'état mais ruine son capital confiance et il faudra attendre la chute de Napoléon 1er pour pouvoir lancer un grand emprunt auprès du public.



Ramel